# Trois lois en vingt ans. Le même écart avec l'Allemagne.

*Doctrine Éconologique, Pilier VI. Document d'appel. Version 5.2 du 17 octobre 2026.*

| 20,6 % | 7,4 % |
|---|---|
| **France** | **Allemagne** |
| des jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage | des jeunes actifs de moins de 25 ans sont au chômage |

Eurostat, août 2026 (communiqué du 1er octobre 2026). [FAIT]

Même marché européen, même monnaie, mêmes règles de concurrence, et près de trois fois plus de jeunes sans emploi chez nous. Depuis 2004, la France a voté trois lois sur l'apprentissage. Aucune n'a refermé cet écart. Ce document montre ce qui diffère entre les deux pays et ce qu'il faudrait changer.

## Le fait : un écart réel, pas un effet de mesure

Le taux de chômage des jeunes ne compte que ceux qui travaillent ou cherchent un emploi ; les étudiants qui ne cherchent pas de travail n'y figurent pas. On peut donc se demander si l'écart tient à cette façon de compter. Les chiffres bruts d'Eurostat répondent. La France compte 699 000 jeunes chômeurs de moins de 25 ans, l'Allemagne 328 000, soit moins de la moitié. Pourtant, l'Allemagne a davantage de jeunes actifs : environ 4,4 millions contre 3,4 millions en France [CALCUL à partir des chiffres Eurostat d'août 2026].

Rapporté à toute la classe d'âge, l'écart se réduit mais reste net : 8,5 % de jeunes au chômage en France, 3,9 % en Allemagne en 2025 [FAIT, Eurostat, ratio de chômage des 15-24 ans ; la définition diffère légèrement pour la France].

→ Comment lire ces chiffres sans se tromper ?

## Ce qui s'est passé en France depuis 2004

Dès 2014, la presse spécialisée comparait déjà les deux pays : 1,3 million d'apprentis en

Allemagne, 420 000 en France, et un chômage des jeunes environ trois fois plus faible [FAIT, Banque des Territoires]. Trois lois ont réorganisé l'apprentissage entre 2004 et 2018 :

- **13 août 2004.** Le rôle des régions dans l'apprentissage et la formation professionnelle est renforcé [FAIT, Sénat]. Présidence Chirac.
- **5 mars 2014.** La décentralisation vers les régions est achevée, et les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage passent d'environ 150 à une vingtaine. Le projet est porté par le ministre du Travail Michel Sapin [FAIT]. Présidence Hollande.
- **5 septembre 2018.** Les contrats sont harmonisés, la limite d'âge de l'apprenti passe à 29 ans, la durée minimale du contrat à 6 mois, la rémunération est revalorisée. La ministre du Travail Muriel Pénicaud porte la loi, adoptée définitivement le 1er août 2018 par 137 voix contre 30 [FAIT]. Présidence Macron.

Le nombre d'apprentis a plus que doublé en cinq ans après 2020 et dépasse le million depuis 2023 [FAIT, DEPP]. L'écart de chômage avec l'Allemagne, lui, n'a pas été refermé : 25,7 % contre 8,2 % en 2014 (3,1 fois), 19,8 % contre 7,1 % en 2025 (2,8 fois) [FAIT, Eurostat, taux annuels ; CALCUL pour les rapports ; Eurostat ne publie pas de série allemande comparable avant 2009]. Il a un peu diminué depuis 2014, mais il reste de près de 13 points. Des ministres, des cabinets et des administrations travaillent sur ce sujet depuis plus de vingt ans. Une question simple se pose : quel résultat visaient-ils, et qui mesure s'il est atteint ?

**→ Que savait-on déjà en 2014 ?**

## Premier écart : où va l'apprentissage

En France, sur 1 020 373 apprentis fin 2025, 628 436 (61,6 %) préparent un diplôme du supérieur : BTS, licence, master, ingénieur. Seuls 391 937 (38,4 %) préparent un CAP, un bac pro ou un diplôme équivalent. Près de deux apprentis sur trois travaillent dans les services [FAIT, DEPP, note d'information 2026].

En Allemagne, 1 211 800 jeunes sont en formation duale fin 2025. Ils apprennent un métier reconnu : 56 % dans l'industrie et le commerce, 29 % dans l'artisanat. Chez les hommes, les premiers métiers sont mécatronicien automobile, installateur sanitaire-chauffage et électronicien [FAIT, Destatis, août 2026]. Les apprentis français de niveau CAP ou bac pro sont nettement moins nombreux que les apprentis allemands de la formation duale : 391 937 contre 1 211 800, environ un pour trois [CALCUL, ordre de grandeur ; les deux systèmes ne se superposent pas exactement, et la formation duale allemande inclut aussi des métiers de bureau et de santé].

Le pays manque pourtant de bras dans le bâtiment : pour les ouvriers qualifiés du second

œuvre, 70 000 postes sur 177 000 à pourvoir d'ici 2030 risquent de ne pas trouver de jeune formé, soit environ 40 % [FAIT pour les 70 000 et les 177 000, France Stratégie et Dares, « Les métiers en 2030 » ; CALCUL pour le pourcentage]. [ANALYSE] Une grande partie de l'apprentissage français prépare à d'autres métiers que ceux dont le pays manque le plus.
**→ Où vont vraiment nos apprentis, diplôme par diplôme ?**

## Deuxième écart : qui fait le diplôme

En Allemagne, l'entreprise et l'école construisent le diplôme ensemble. Le contenu de chaque métier est préparé par l'institut fédéral de la formation professionnelle (BIBB), puis arrêté par consensus entre l'État et les partenaires sociaux. La partie scolaire relève des seize Länder. Les chambres de commerce et des métiers vérifient que le formateur est apte, reçoivent le contrat, suivent la formation et organisent l'examen final. La loi impose que chaque jury d'examen compte autant d'employeurs que de salariés, et au moins un enseignant d'école professionnelle [FAIT, BIBB et article 40 de la loi sur la formation professionnelle].
En France, les diplômes professionnels relèvent des ministères certificateurs, l'Éducation nationale en tête. [ANALYSE] En Allemagne, l'entreprise participe à la décision ; en France, la décision relève de l'État.
Pour l'entreprise allemande, former un apprenti coûte en moyenne 26 210 € par an. L'apprenti produit 18 124 € de travail, ce qui laisse un coût net de 8 086 € [FAIT, BIBB, 2022/2023]. Elle garde ensuite 75 % de ses apprentis, contre 79 % l'année précédente [FAIT, IAB, 2025]. Former est pour elle un investissement de recrutement. Le modèle s'érode pourtant : 18,7 % des entreprises forment des apprentis en 2024, contre 24,1 % en 2007 [FAIT, BIBB].
**→ Comment l'Allemagne fabrique-t-elle un diplôme avec l'entreprise ?**

## Ce qu'il faudrait faire en France

[PROPOSITION de la Doctrine]

1. Laisser les branches professionnelles définir le contenu de chaque métier, avec l'école.
2. Confier à une autorité de métier le contrôle des entreprises formatrices et l'examen final.
3. Orienter l'apprentissage vers les métiers dont le pays a besoin, le bâtiment en tête, avec un besoin chiffré publié métier par métier.
4. Faire porter le coût de la formation par l'entreprise qui garde son apprenti, plutôt que de subventionner l'embauche.

5. Faire intervenir l'orientation professionnelle dès le collège.
6. Juger toute nouvelle loi sur son résultat : un objectif chiffré, une échéance, un responsable nommé et un bilan public chaque année.

*Réserve.* Une étude de Pierre Cahuc et Jeremy Hervelin (IZA, 2020) montre que développer l'apprentissage seul a peu d'effet sur le chômage des jeunes, tant que les entreprises ne gardent pas davantage leurs apprentis [ÉTUDE]. C'est pourquoi les propositions 3 et 4 comptent autant que le nombre de contrats.

**→ Que propose la Doctrine pour le bâtiment et les métiers utiles ?**

## Qui peut décider, et pourquoi l'information compte

- Le Parlement et le gouvernement décident de la loi et du financement.
- Les régions décident de la carte des formations.
- Les branches professionnelles pourraient définir le contenu des métiers. En France, elles sont consultées, mais le diplôme est délivré au nom de l'État.
- L'Éducation nationale décide de l'orientation.

[ANALYSE] Une démocratie change quand les citoyens connaissent l'écart de résultat avec leurs voisins. Jean Paul Poignand constate qu'il n'a jamais vu cet écart expliqué à la télévision française, ni exposé par un responsable politique. Les chiffres sont pourtant publics. Si vous ne les aviez jamais entendus, demandez-vous pourquoi.

Trois questions à poser à vos élus et à vos médias [PROPOSITION] :

1. Pourquoi l'Allemagne a-t-elle moins de la moitié de nos jeunes chômeurs avec plus de jeunes actifs ?
2. Après trois lois, qu'est-ce qui a été mesuré, et par qui ?
3. Quel résultat chiffré, sur combien d'années, et qui en répond ?

## Aller plus loin dans la Doctrine

- Retour au site de la Doctrine, carte du Pilier VI
- Les documents du Pilier VI sur Drive (lecture seule)
- Toute la Doctrine Éconologique sur Drive (lecture seule)

## Sources


- Eurostat, communiqué du 1er octobre 2026 (août 2026)
- taux de chômage annuel des 15-24 ans (une_rt_a)

- ratio de chômage des 15-24 ans (tespm080)
- DEPP, note d'information 2026, apprentis au 31 décembre 2025
- Destatis, communiqué n° 275 du 6 août 2026
- BIBB, coûts et bénéfices de la formation (2022/2023), BIBB, entreprises formatrices (2024), BIBB, formation duale, loi sur la formation professionnelle, article 40
- IAB, 6 août 2026, taux de reprise
- Banque des Territoires, 17 décembre 2014 et 7 janvier 2014
- Centre Inffo, adoption de la loi Avenir professionnel (2018) ; Sénat, étude sur la loi du 13 août 2004
- France Stratégie et Dares, « Les métiers en 2030 » (fiche d'exploitation du Pilier VI, dossier Sources officielles)
- Cahuc et Hervelin, IZA DP 13154

Étiquettes : FAIT (sourcé), CALCUL (déduit de chiffres sourcés), ÉTUDE (résultat d'une étude citée), ANALYSE et PROPOSITION (jugement de la Doctrine).